



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025 **N°DE250522_710_02**

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq le **22 mai**, dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES-et-FLAUGEAC**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
Sous la présidence de M. Jean-Louis DESSALLES,
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

Étaient présents : M. Jean-Louis DESSALLES, maire, Mme Chrystelle BEAUMAIN, M. Joël PIERRON, M. Jean-Michel LE COZ, Mme Isabelle BERTOUNESQUE, adjoints, MM. José DOMINIQUE, Jean-Claude CHIROL, Michel PROUILLAC, Rainer-Maria HANKEL, Mmes Sandrine LEMAHIEU, Nathalie WENTWORTH, Joëlle LEBERON, Maryline BERNARD, Joanny VEROLIN.

Étaient excusés :

M. Norbert AUVRAY a donné pouvoir à Mme Maryline BERNARD
Mme Caroline FAYETTE a donné pouvoir à Mme Joëlle LEBERON

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LEMAHIEU

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

OBJET : TARIFICATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

M. le Maire rappelle le fonctionnement de l'accueil périscolaire depuis le passage à la semaine de 4 jours et les tarifs de l'année 2024-2025.

Les tarifs sont modulés par tranches de Quotient Familial. A ce titre il est préconisé que le barème tarifaire comporte au minimum 4 tranches.

Afin de définir de nouvelles tranches, un état des lieux des enfants inscrits et qui peuvent potentiellement fréquenter l'accueil périscolaire a été établi :

TRANCHE	NOMBRE
< 700 €	25
De 701 à 1100 €	35
De 1101 à 1400 €	24
> 1400 €	49

M. le Maire rappelle également l'augmentation du coût des achats pour les goûters et propose un nouveau tarif de 0.50 € et de modifier les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

Tranche Quotient familial	Tarifs MATIN (forfait 1 h 15 mn)	Tarifs SOIR 1 ^{er} ¼ d'heure De 16h30 à 16h45	Tarifs SOIR (à l'heure) A partir de 16h45 Toute heure commencée est due.
< 700 €	0.76	0.39	0.76
De 701 à 1100 €	0.80	0.41	0.80
De 1101 à 1400 €	0.84	0.43	0.84
> 1400 €	0.88	0.45	0.88

/...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier les tarifs à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, soit le 1^{er} septembre 2025, de la façon suivante :

PERISCOLAIRE CAF

Tranche Quotient familial	Tarifs MATIN (forfait 1 h 15 mn)	Tarifs SOIR 1 ^{er} ¼ d'heure De 16h30 à 16h45	Tarifs SOIR (à l'heure) A partir de 16h45 Toute heure commencée est due.
< 700 €	0.76	0.39	0.76
De 701 à 1100 €	0.80	0.41	0.80
De 1101 à 1400 €	0.84	0.43	0.84
> 1400 €	0.88	0.45	0.88

PERISCOLAIRE MSA

Tranche Quotient familial	Tarifs MATIN (forfait 1 h 15 mn)	Tarifs SOIR 1 ^{er} ¼ d'heure De 16h30 à 16h45	Tarifs SOIR (à l'heure) A partir de 16h45 Toute heure commencée est due.
< 700 €	0.76	0.39	0.76
De 701 à 1100 €	0.80	0.41	0.80
De 1101 à 1400 €	0.84	0.43	0.84
> 1400 €	0.88	0.45	0.88

PRECISE que :

- TARIFS GOÛTER : 0.50€. Le goûter est facultatif. Il est facturé lorsque l'enfant le consomme.
- Toute heure commencée est due.
- Une facture sera établie en début du mois suivant le mois écoulé et sera envoyée aux parents.
- Le paiement est effectué auprès de la régie garderie périscolaire de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200084275-20250522-DE250522_710_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2025
Publication : 26/05/2025

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Sigoulès-et-Flaugeac le 26 mai 2025

La secrétaire de séance,



Sandrine LEMAHIEU

Le Maire,



Jean-Louis DESSALLES